



18 février 2015 :

Journée internationale de mobilisation pour la défense du droit de grève !

Depuis plusieurs années, le droit de grève subit une attaque sans précédent et concertée de la part des organisations d'employeurs (MEDEF compris) au sein de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) alors que dans le même temps, les travailleurs, partout dans le monde, ont multiplié les mouvements de grève... Les revendications sont les mêmes : refus de l'austérité, hausse des salaires, meilleures conditions de travail, respect des règles de santé et sécurité... Face à cette situation, la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a décidé d'une journée internationale d'action le mercredi 18 février 2015

Dans le cadre de cette journée contre la remise en cause du droit de grève, les Unions Départementales FO, CGT, FSU et Solidaires de Haute-Loire se mobilisent ensemble :

- Pour la défense du droit de grève
- Pour la défense de la liberté et des droits syndicaux...

Force est de constater que dans notre pays, le droit de grève, la liberté et les droits syndicaux sont attaqués et remis en cause :

- Loi anti-grève de 2007 sur la continuité du service public dans les transports de voyageurs
- Loi de 2008 sur le service minimum d'accueil dans les écoles primaires
- Loi DIARD de 2012 dans les transports aériens
- Poursuites contre les cheminots grévistes en juin 2014
- Pour la première fois depuis 1951, révocation d'un militant syndical fonctionnaire de La Poste, Yann LEMERER, au seul motif de son activité syndicale

Et le MEDEF en rajoute en réclamant un encadrement du droit de grève au nom de la primauté de la liberté économique sur les droits des travailleurs !

Sans droit de grève, les travailleurs sont des esclaves !

Le droit de constituer librement des syndicats pour défendre ses revendications et le droit de grève pour pouvoir les obtenir sont intimement liés : c'est le sens de la convention 87 de l'OIT qui permet aux travailleurs de s'associer librement en syndicats et défendre par tous les moyens leurs revendications !

Pour les UD CGT, FO, FSU et Solidaires, le droit de grève est un droit constitutionnel : il fait partie des libertés fondamentales au même titre que la liberté d'expression...

CGT, FO, FSU et Solidaires le rappellent : c'est par l'action syndicale et la grève que les travailleurs ont obtenu l'ensemble de leurs droits.

Pour CGT, FO, FSU et Solidaires, le droit de grève ne doit subir aucune restriction... CGT, FO, FSU et Solidaires réclament l'annulation de toutes les dispositions restreignant le droit de grève...

Mais ces attaques contre le droit de grève ne sont pas dissociables des attaques contre les droits syndicaux et contre les garanties collectives des travailleurs : patronat et gouvernement prétendent que le Code du Travail et toutes les garanties collectives sont des freins à la compétitivité des entreprises et à l'embauche et s'emploient, au nom de la « simplification » à démanteler tout l'appareil réglementaire protégeant les travailleurs :

- Accord National Interprofessionnel MEDEF-CFDT de 2013 (signé également par la CGPME, l'UPA, la CFS-CGC et la CFTC) qui simplifie les règles de licenciement au profit des entreprises et qui réduit les possibilités de recours et de dommages et intérêts pour les travailleurs devant les prud'hommes
- Pacte de Responsabilité Gouvernement-MEDEF-CFDT de 2014 (signé aussi par la CGPME, l'UPA, la CFTC, la CFE-CGC et soutenu par l'UNSA) qui prévoit la simplification des IRP
- Projet de loi MACRON de 2015 qui remet en cause les garanties concernant le repos dominical et le travail de nuit, le rôle de l'Inspection du travail, les prérogatives des conseils de prud'hommes, le principe du contrat collectif...

CGT, FO, FSU et Solidaires se prononcent pour le retrait ou l'abrogation de toutes ces mesures CGT, FO, FSU et Solidaires exigent le retrait du projet de loi MACRON

**Contre la remise en cause du droit de grève,
Contre toutes les mesures restreignant la liberté et les droits syndicaux,
Contre le projet de loi MACRON**